Approche de l'Union européenne sur la résilience et la réduction des risques de catastrophes dans les pays en développement: tirer les leçons des crises de sécurité alimentaire

2013/2110(INI) - 11/12/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'approche de l'UE sur la résilience et la réduction des risques de catastrophes dans les pays en développement : «tirer les leçons des crises de sécurité alimentaire», en réponse à la communication de la Commission portant sur le même thème.

Le Parlement rappelle que, selon les Nations unies, depuis 1992, les catastrophes ont touché 4,4 milliards de personnes dans le monde, causé 2 milliards de dollars de dégâts ainsi que 1,3 million de morts. En 2011, les pertes dues aux catastrophes se sont chiffrées à plus de 300 milliards de dollars.

Les Nations unies indiquent par ailleurs que la population mondiale en milieu urbain devrait connaître un accroissement de **72% d'ici à 2050**, dont une large partie dans les pays moins avancés, augmentant ainsi considérablement la population exposée aux risques de catastrophes.

Face à ce constat, le Parlement se félicite à la fois de la communication sur la résilience de 2012 de la Commission et de ses objectifs ainsi que du document intitulé "Action Plan for Resilience in Crisis-Prone Countries 2013-2020" et de ses priorités. Il exhorte la Commission ainsi que le service européen pour l’ action extérieure (SEAE) à mettre en œuvre leurs propositions et priorités et à s'assurer que d'importants progrès soient réalisés en vue d'atteindre les objectifs visés.

Approche européenne de la résilience : le Parlement appelle la Commission à intégrer fermement des mesures de résilience aux volets des programmes relatifs à l'aide humanitaire et au développement. Il insiste sur la nécessité d'établir une relation plus étroite entre les interventions humanitaires à court terme et les programmes de développement à long terme lesquels devraient intégrer les questions de résilience. Pour le Parlement, **l'approche de l'Union sur la résilience devrait se concentrer avant tout sur les populations les plus vulnérables, les plus pauvres et les plus marginalisées**, qui s'avèrent très exposées aux risques. Á long terme, cette approche devrait aborder la question de la détérioration de l'écosystème, et en particulier de l'agriculture, de l'eau, de la biodiversité et des ressources piscicoles.

La Commission est donc appelée à cibler son agenda de la résilience sur les États fragiles.

La réduction des risques de catastrophes (RRC), élément essentiel de la résilience : le Parlement souligne qu'une gestion efficace des réponses apportées aux catastrophes devrait tenir compte de la mise en place d'un cadre permettant la mobilisation immédiate de toutes les ressources disponibles au sein des programmes de développement et d'aide humanitaire. Il appelle l'Union européenne, ses États membres et les gouvernements des pays partenaires à améliorer et à mettre au point des stratégies de RRC sur base **d’ une évaluation des risques et d’un renforcement des systèmes d'alerte précoce**, surtout dans les pays fragiles.

L'Union et ses États membres ainsi que les pays partenaires devraient en outre tenir compte :

- de la viabilité environnementale et de la gestion des risques de catastrophes dans les programmes relatifs à la réforme de la gouvernance foncière ;

- du changement climatique.

La cohérence et la complémentarité entre les OMD et la RRC devrait en outre être assurée pour l'après-2015.

Développement durable, protection sociale et résilience collective : le Parlement invite à prêter une plus grande attention aux catastrophes **à petite échelle** afin d'en faire des cibles clés de l'approche de la résilience, et accroître la visibilité des dégâts occasionnés par ce type de catastrophes.

Il souligne le besoin de renforcer et de développer l'éducation dans le contexte de catastrophes et d'urgences, en s'appuyant sur les autorités locales et les organisations de la société civile.

Il demande également que des données soient collectées régulièrement, notamment des données météorologiques ainsi que sur les récoltes, le cheptel, le fonctionnement des marchés, l'état nutritionnel des enfants et des personnes les plus défavorisées, les mécanismes de RRC existants …, afin de faciliter les mesures d'alerte précoce.

Tirer les leçons des crises de sécurité alimentaire et des catastrophes antérieures : le Parlement appelle l'Union à tirer les enseignements de la politique de coopération qu'elle a menée ces dernières décennies et à émettre des propositions pour promouvoir dans la pratique la cohérence des politiques pour le développement. Il constate en particulier que les crises alimentaires et nutritionnelles sont devenues de plus en plus fréquentes dans les régions du Sahel et de la Corne de l'Afrique, où des millions de personnes vivent sans accès à des aliments en suffisance. Il insiste sur le fait que les causes profondes des crises alimentaires sont plus complexes aujourd'hui que par le passé, les populations pauvres devenant plus exposées aux chocs des prix.

Le Parlement constate en outre que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique est **le premier et plus important facteur de vulnérabilité aux crises alimentaires**, étant donné qu'elle réduit la capacité des individus à se prémunir contre les risques, à résister aux crises et à rebondir ensuite. La question de la sécurité alimentaire devrait dès lors être traitée en priorité en matière de résilience. Le Parlement observe à cet égard que le Niger, le Burkina Faso et le Mali apportent les preuves que les techniques agro-écologiques bon marché, et en particulier l'agrosylviculture et la conservation des sols et de l'eau, ont amélioré la résilience des petits exploitants face à l'insécurité alimentaire. Il conviendrait donc d'intégrer **des éléments non agricoles** aux interventions agricoles et de s'assurer que l'amélioration de la nutrition figure explicitement parmi les objectifs des programmes agricoles.

Cohérence des politiques nutritionnelle et de développement : d'une manière générale, la Plénière estime que le plan d'action de l'Union en matière de résilience devrait viser à instaurer **la cohérence des politiques pour le développement** et qu'il devrait aborder des questions liées à la sécurité alimentaire et à la résilience face au changement climatique, en éliminant les pratiques non durables telles que **le dumping des produits agricoles et les réglementations commerciales déloyales**. Il invite l'Union à traiter la problématique de l'agriculture durable de manière globale au niveau national et international.

Le Parlement plaide notamment pour une approche multi-institutionnelle, coordonnée, complète et systématique de la résilience qui comprenne un certain nombre d'éléments tels que la mise en place de **filets de sécurité ciblés sur le plan social pour les plus vulnérables**, qui non seulement assureraient aux ménages un accès immédiat à la nourriture en période de crise, mais garantiraient également un rétablissement rapide et une résilience face aux événements futurs.

Pour le Parlement, la réduction de **la sous-nutrition infantile devrait constituer un élément central** de la résilience tout particulièrement pour les enfants de moins de deux ans et les femmes enceintes.

Meilleure coordination des efforts et meilleurs modes de financement : le Parlement rappelle que selon une étude quelque 800 millions EUR pourraient être économisés chaque année en termes de coûts de transaction si les donateurs concentraient leurs efforts sur un plus petit nombre de pays et d'activités. Á cet égard, il souligne l'importance des petits éleveurs nomades et des populations pastorales pour améliorer les processus nutritionnels.

Parallèlement, le Parlement invite à une plus grande collaboration entre le secteur public et le secteur privé en matière de RRC et de résilience. Il prie toutefois la Commission d'élaborer un projet de proposition définissant **des règles relatives au partenariat public-privé**, y compris des évaluations des incidences sur le plan social et écologique, afin d'empêcher, entre autres, l'exacerbation des conflits liés à **l'utilisation des terres ou à l'accès aux ressources en eau**, dans l'optique de protéger les petits agriculteurs. Il recommande également une plus grande collaboration avec les pays tiers et les institutions internationales et régionales en matière de préparation aux catastrophes, ainsi que d'intervention et de reconstruction après une catastrophe.

Enfin, le Parlement indique que même si l'Union et les organisations internationales peuvent accomplir des progrès en matière de RRC et de renforcement de la résilience dans les pays en développement, **ce sont d'abord aux gouvernements nationaux qu'il revient de renforcer la sécurité de leurs citoyens**.

Les pays partenaires ont donc besoin d'un engagement politique fort pour soutenir et mettre en œuvre les activités liées à la RRC et au renforcement de la résilience.